

# Identification de module

Version du 01.07.2016

**agent de maintenance / agente de maintenance avec brevet fédéral**

**Organe responsable**

**fmpro - l'association suisse du facility management et de la maintenance**

**Domaine de compétence pratique D: Documentation\***

\* Extrait de « Aperçu des compétences pratiques professionnelles / profil de qualification »

**Durée indicative:** nous recommandons aux prestataires une durée de formation de 25-29 heures pour l'assimilation des contenus d'apprentissage en termes de méthode et de didactique.

## **1. Le module „Documentation“ couvre les compétences pratiques professionnelles suivantes**

- Elaborer la documentation d'installations
- Elaborer des procédures d'entretien / check-lists
- Créer des instructions, des directives, des procédures
- Comprendre des schémas et des documents techniques
- Mettre à jour des schémas et des documents techniques
- Assurer l'historique des installations, la sauvegarde des données
- Réaliser des esquisses et des plans
- Connaître les bases et les formes de rapports de controlling
- Travailler avec des moyens électroniques (matériel et logiciels)

## **2. Les concrétisations/contenus suivants se dégagent des compétences opérationnelles:**

- Appliquer les prescriptions internes et externes à la documentation
- Maintenir les documents originaux et documents de travail à jour
- Tenir compte des normes et réglementations en vigueur
- Établir des consignes et prescriptions applicables à la maintenance ou aux installations
- En tant que généraliste, pouvoir interpréter des documents techniques et appliquer les informations nécessaires à l'exploitation de l'installation
- Expliquer les schémas et documents techniques essentiels pour le secteur d'activité, pouvoir les appliquer
- Assurer la mise à jour et la disponibilité des documents auprès des installations / machines
- Connaître les relations entre la maintenance, les installations et les documentations actuelles ou stratégies
- Transmettre les données d'exploitation ou d'état de l'installation collectées au dispositif de stockage des données propre à la société
- Établir et expliquer des affirmations ou des valeurs de référence pour la maintenance grâce aux données historiques
- Établir en autonomie des documents techniques simples, dessins, plans, schémas reprenant les connaissances spécialisées nécessaires
- Comprendre correctement les opérations et travaux liés à la maintenance
- Évaluer les prestations de maintenance et attribuer les coûts

- Appliquer les dispositifs électroniques propres à sa société dans son environnement de travail
- Connaître les risques, possibilités et consignes à respecter avec les appareils électroniques et applications techniques

**Les objectifs de compétence et leur niveau K et les compétences cibles opérationnelles relatives à ces concrétisations/contenus sont consultables dans l'«Annexe à la directive» détaillée. Celle-ci est disponible auprès de l'association professionnelle fmpro.**

### **3. Examen de module / outils autorisés**

Type d'examen : examen de module écrit, questions théoriques et pratiques, différents types de questions  
Durée de l'examen : 60 minutes  
Outils autorisés: Résumé 1 page A4,  
un calculateur de réseau indépendant, aucun appareil de communication

### **4. Validité des certificats des modules**

La durée de validité des certificats des modules est 5 ans.